

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 06 février 2024

Référence
2024_004

Objet de la délibération
Délibération portant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2023 au budget eau et assainissement M49

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	14

Date de la convocation
30 janvier 2024

Date d'affichage
12 février 2024

Vote
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mil-vingt-quatre, le six février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Présents : M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, M. GAUTHIER Samuel, Mme GUILLAUME Michèle, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. NESME Emmanuel, M. OUVRARD Dominique, M. TRONCHE Aymeric.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONY Catherine (pouvoir donné à Mme MAZET LACOURT Noëlle), M. MEGEMONT Etienne (pouvoir donné à M. ANDANSON Alain), Mme PLANEIX Bernadette (pouvoir donné à M. GAUTHIER Samuel).

Absent excusé : Mme FINET Hélène

A été nommé(e) secrétaire : Mme LANGLAIS Sarah

Objet de la délibération : Délibération portant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2023 au budget eau et assainissement M49

Rapporteurs : Samuel GAUTHIER

Le maire présente à l'assemblée délibérante le compte administratif de l'exercice 2023.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement du budget eau et assainissement 2023,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CLERMONT -FERRAND
 Le : 12 février 2024

Et

Publication ou notification du : 12 février 2024

	RÉSULTAT A LA CLÔTURE EXERCICE 2022	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT	RÉSULTAT DE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023	RESTES A RÉALISER 2023	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVEST	+ 91 664,74€		+ 42 312,99 €	Dépenses 24 013,20 € Recettes 19 985,50€	- 4 027,7 €	+ 129 950,03 €
FONCT	+103 143,22 €		+ 13 435,32 €			+ 116 578,54 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	246 528,57 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (C/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Affectation à l'excédent reporté de l'investissement (ligne 001)	116 578,54 € 129 950,03 €
Total affecté au c/1068	0 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

- D'AFFECTER la somme de + 116 578,54 € à l'excédent reporté de fonctionnement pour le budget 2024 ;
- D'AFFECTER la somme de + 129 950,03 € à l'excédent reporté de l'investissement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER

